

Gouvernement du Québec

## Décret 1445-2024, 25 septembre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2024 et à la 45<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra le 3 octobre 2024

ATTENDU QUE la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et la 45<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendront respectivement à Paris et Villers-Cotterêts, en France, les 4 et 5 octobre 2024 et le 3 octobre 2024;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le premier ministre, de :

Madame Martine Biron  
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

Monsieur Guillaume Simard-Leduc  
Directeur des relations internationales et intergouvernementales  
Cabinet du premier ministre;

Monsieur Henri-Paul Rousseau  
Représentant personnel du premier ministre pour la Francophonie;

Madame Anne-Marie Jean  
Déléguée aux affaires francophones et multilatérales  
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

Madame Hélène Drainville  
Coordonnatrice de la contribution gouvernementale du Québec à la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage;

QUE la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, madame Martine Biron, dirige la délégation officielle du Québec à la 45<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra le 3 octobre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de :

Madame Pascale Fréchette  
Directrice de cabinet  
Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

Monsieur Henri Paul-Rousseau  
Représentant personnel du premier ministre pour la Francophonie;

Madame Anne-Marie Jean  
Déléguée aux affaires francophones et multilatérales  
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

Madame Hélène Drainville  
Coordonnatrice de la contribution gouvernementale du Québec à la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage;

QUE les délégations officielles du Québec à la 19<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à la 45<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie soient mandatées pour exposer les positions du gouvernement du Québec et aient pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84208